|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2017/1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  13 décembre 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Soixante-dix-neuvième session**

Genève, 21-24 février 2017

Point 2 de l’ordre du jour provisoire

**Passé et avenir du Comité des transports antérieurs**

Document de réflexion et projet de programme de la réunion ministérielle célébrant le soixante-dixième anniversaire du Comité des transports intérieurs (Genève, 21 février 2017)   
« *Passé et avenir du Comité des transports antérieurs de la CEE* », et manifestations parallèles connexes de haut niveau

Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Le présent document décrit le concept et les thèmes principaux des tables rondes devant avoir lieu dans le cadre de la réunion ministérielle sur le thème « Passé et avenir du Comité des transports intérieurs de la CEE ». Il contient en outre des lignes directrices concernant les débats des tables rondes et le projet de programme, y compris les activités et les manifestations parallèles prévues, comme la visite guidée de l’exposition consacrée au Comité à l’intention des personnalités, la cérémonie de signature de l’affiche « Le futur que nous voulons pour les transports intérieurs », le lunch/cocktail du CTI et la cérémonie de remise des prix du Festival mondial du film sur la sécurité routière. Le Bureau du CTI, à ses réunions de juin et septembre 2016, s’est mis d’accord sur les thèmes des tables rondes qui auront lieu dans le cadre de la réunion ministérielle. Les points forts seront l’adoption et la signature du projet de résolution ministérielle « Embrasser l’ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité ». |
|  |

I. Généralités

1. En 2017, le Comité des transports intérieurs (CTI) fêtera son soixante-dixième anniversaire. En l’espace de sept décennies, le Comité et ses organes subsidiaires se sont loyalement acquittés de leur mandat et de leur mission, d’abord dans une optique de reconstruction dans une Europe émergeant de la Deuxième Guerre mondiale, et ensuite pour développer les transports intérieurs à une échelle tant paneuropéenne que mondiale.
2. Aux fins non seulement de célébrer cet anniversaire, mais aussi de rendre hommage au travail fait par le Comité au cours de ces sept décennies, il semble approprié et justifié de fêter cet anniversaire en présence des ministres des transports, le 21 février 2017, à l’occasion de la soixante-dix-neuvième session annuelle du CTI qui se tiendra du 21 au 24 février 2017.

II. Session ministérielle : Le passé et l’avenir du Comité des transports de la CEE

1. Faisant fond sur les recommandations du CTI et sur les débats du Bureau, le thème de la session ministérielle sera « Le passé et l’avenir du Comité des transports intérieurs de la CEE ». Ce thème créera un espace de réflexion sur les réalisations passées du Comité, sur son fonctionnement actuel et sur sa trajectoire future, en mettant en valeur son évolution et en soulignant son potentiel pour l’avenir.
2. Le projet de programme du mardi 21 février 2017, de 10 heures à 18 heures, est celui-ci :

a) Déclarations liminaires ;

b) Exposé liminaire sur l’importance des transports intérieurs pour l’avenir de la mobilité et sur le rôle du CTI ;

c) Trois tables rondes consécutives réunissant chacune un maximum de six participants et suivies chacune d’un maximum de trois interventions programmées de la salle ;

d) À la fin de la journée, après l’exposé liminaire et les tables rondes, signature d’une résolution ministérielle sur le thème : « Embrasser l’ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité ».

A. Ouverture de la réunion et exposé liminaire

1. Après les allocutions de bienvenue, un exposé liminaire sur l’importance de transports intérieurs viables dans une économie mondialisée et face aux développements géopolitiques qui se font jour évoquera les défis à relever pour garantir l’avenir d’une mobilité durable ainsi que le rôle stratégique du Comité dans l’apport de solutions viables et le renforcement de la coopération internationale. Des transports viables sont la condition dont dépend la crédibilité des efforts à déployer pour faire progresser le programme de développement durable et réaliser les objectifs de développement durable à l’horizon 2030. Sachant cela, et sachant aussi que le Comité des transports intérieurs de la CEE est plus efficace quand il travaille en partenariat avec un large éventail d’acteurs de pointe des secteurs public et privé, la nécessité s’impose d’un engagement politique résolu pour disposer d’une base solide à partir de laquelle élaborer les solutions que demande la communauté des transports. Les réalisations du Comité au cours des soixante-dix dernières années montrent que les décisions qu’il a prises ont eu une incidence directe sur la vie quotidienne des habitants et des entreprises et qu’elles constituent un socle solide à partir duquel il est en mesure de jouer un rôle clef dans l’avènement du « Futur que nous voulons pour les transports intérieurs ».

B. Tables rondes

1. Trois tables rondes ministérielles suivront, sur des thèmes traitant de questions transversales critiques intéressant directement l’avenir de la mobilité viable, et sur les travaux du CTI et de ses organes subsidiaires. Les thèmes traités seront ceux-ci :

a) Le CTI, passerelle vers une connectivité renforcée ;

b) Le CTI, plateforme faisant le lien entre les régulateurs et les innovateurs : les technologies au service de la mobilité durable ;

c) Le CTI, centre de gouvernance des Conventions de l’ONU sur les transports : les avantages d’une gouvernance de réglementation des transports intérieurs harmonisée à l’échelle internationale .

1. Un maximum de six participants de haut niveau prendront place au sein de chaque table ronde.
2. Chaque débat sera modéré et durera quarante-cinq minutes, avec de brèves déclarations (cinq à sept minutes) des participants. Les déclarations de ces derniers seront suivies d’interventions programmées (un maximum de trois interventions à chaque table ronde). La priorité ira aux interventions programmées d’autres ministres. Les déclarations et les interventions seront suivies d’un débat ouvert.

1. Table ronde I : Le CTI, passerelle vers une connectivité renforcée

1. Cette table ronde ministérielle traitera de la nécessité de continuer à améliorer la connectivité des infrastructures, mais aussi d’étudier les options de connectivité de type moins classiques ayant pour effet de modifier rapidement l’environnement sur le plan de la mobilité. Les participants s’attacheront plus précisément à faire le point des difficultés sur lesquelles bute le renforcement de la connectivité locale et internationale ainsi que des opportunités et des solutions pouvant s’offrir en la matière, et à débattre du rôle du CTI.
2. Les transports sont un secteur économique clef qui permet d’accéder aux marchés et aux chaînes logistiques nécessaires à l’exportation et à l’importation. En tant que tel, ce secteur revêt une importance essentielle pour la croissance économique, pour la lutte contre la pauvreté et, plus généralement, pour la promotion du développement durable.
3. En dépit de l’accélération dans l’application des innovations technologiques, encore trop de pays ne partagent pas les avantages de ce progrès parce que leurs secteurs économiques sont exclus de l’accès sans entrave aux marchés mondiaux. C’est la situation que connaissent entre autres des pays en développement sans littoral, qui sont confrontés à des problèmes de transit et de goulets d’étranglement aux frontières.
4. Depuis sa création en 1947, le CTI a joué un rôle de pionnier en facilitant les mouvements internationaux de personnes et de marchandises à l’aide des moyens de transport terrestres et en améliorant la compétitivité des économies des pays concernés. Il y est parvenu principalement par l’élaboration, le maintien et la mise en œuvre d’instruments juridiques internationaux ayant pour but de promouvoir la mise en place de réseaux internationaux cohérents, de procédures de franchissement des frontières uniformes et simplifiées et de règles et réglementations normalisées, garantes du haut niveau d’efficacité et de la sécurité des transports intérieurs, et du respect de l’environnement.
5. Le Comité a été l’initiateur des travaux concernant, entre autres, l’élaboration de la législation sur la construction d’infrastructures solides de transport et la mise en place de services fiables ; ce sont là des éléments d’importance critique pour renforcer la productivité, la croissance économique nationale, la compétitivité et la qualité de vie. Des initiatives telles que les projets d’autoroute transeuropéenne (TEM), de chemin de fer transeuropéen (TER) et de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) ont pour objectif de permettre aux économies des pays membres, aux entreprises et aux populations de mieux s’intégrer dans l’économie mondiale et de tirer profit de l’évolution de la situation économique et des possibilités s’offrant en la matière. En outre, le Comité a toujours tenu à souligner l’importance de l’harmonisation des procédures au passage des frontières, dans la mesure où la croissance continue des transports transfrontaliers rend la circulation des marchandises plus longue et plus coûteuse ; le franchissement des frontières reste l’un des aspects les plus épineux du commerce international et des transports internationaux et revêt une importance cruciale pour les pays sans littoral. Le CTI plaide pour l’application des conventions bien établies qui traitent de ces questions, telles que la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR, 1975), entre autres. Conscient de l’évolution des technologies de l’information et de la communication, et en accord avec les besoins de l’industrie des transports de notre époque, le CTI est à la pointe du combat pour l’informatisation des procédures douanières qui rend les transports transfrontaliers plus rapides et les améliore en termes de qualité et d’efficacité. Avec la poursuite du développement et de la promotion de législations pertinentes, le Comité continuera de répondre efficacement à ces questions brûlantes, parmi d’autres, que lui posent ses États membres.
6. Cette table ronde s’emploiera principalement à cerner les difficultés et à recenser les possibilités et les solutions de renforcement de la connectivité internationale et de l’accès aux opportunités existantes. Les questions qui se posent seront celles de savoir dans quelle mesure les structures internationales et les cadres juridiques existants devront s’adapter et quel rôle le Comité des transports intérieurs est appelé à jouer dans l’avenir.

2. Table ronde II : Le CTI, plateforme faisant le lien entre les régulateurs et les innovateurs : les technologies au service de la mobilité durable

1. Le point de départ de cette table ronde ministérielle est la quatrième révolution industrielle et ses effets potentiels sur l’avenir de la mobilité et les transports intérieurs. Elle sera l’occasion d’étudier les réponses politiques à l’évolution technologique et les conditions nécessaires à la création d’un environnement propice à l’innovation, ainsi que la manière dont le CTI peut faciliter la transition. Les sujets abordés seront les suivants : l’utilisation accrue de la conduite automatisée et des véhicules autonomes et leurs incidences sur la sécurité routière ; l’électrification non seulement au service des véhicules routiers, mais aussi d’autres modes de transport intérieur ; les systèmes de transport intelligent et le recours croissant aux technologies de l’information et de la communication ; les avantages à retirer des innovations technologiques, s’agissant notamment de la cybersécurité et de la protection des données, et les difficultés se posant en la matière.
2. L’innovation dans les transports a révolutionné la mobilité à travers les continents, modifiant toutes les habitudes de déplacement, de communication et de paiement pour des services, mais aussi la manière de concevoir la législation en matière de transport. Les approches traditionnelles et purement sectorielles ne conviennent plus : les transports de l’ère numérique nécessitent des réformes et un développement harmonisé, et pas seulement dans le domaine des transports, mais aussi dans celui de l’énergie. L’automatisation poussée des technologies embarquées dans les véhicules routiers, et spécialement des véhicules autonomes, appelle à une collaboration étroite entre les régulateurs des transports et ceux des télécommunications, mais l’avenir de ces technologies dépend également de politiques holistiques des transports. Même si cette évolution a pris du retard, la numérisation des documents de transport et leur accessibilité en ligne sont déjà une réalité et se traduisent déjà par des gains d’efficacité et de gouvernance. Elles offrent en outre de nouvelles perspectives en termes de fourniture de services, et permettent d’envisager des bonds considérables en matière de développement.
3. Néanmoins, nous n’avons encore qu’une perception partielle des défis que devraient poser les percées ainsi annoncées ainsi que de leurs limites. D’abord, le déploiement de telles solutions à l’échelle nationale et internationale risque de se heurter à des obstacles divers, allant de l’interopérabilité à la collecte de données. De tels obstacles risquent de retarder, voire de faire échec à une bonne utilisation d’avancées technologiques sans cela prometteuses. C’est pourquoi les cadres de réglementation harmonisés au plan international jouent un rôle si important dans le façonnement de l’avenir de la mobilité durable.
4. Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires œuvrent sans relâche pour faciliter et accélérer le rythme de l’introduction réussie des innovations dans les infrastructures, les véhicules et la gestion de la mobilité, ce qui, en retour, rendra la mobilité plus sûre, plus efficace et plus respectueuse de l’environnement. C’est ainsi que les travaux du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) du CTI ont fourni des résultats tangibles dans le développement efficace et la mise en œuvre de dispositions réglementaires harmonisées à l’échelle mondiale pour les nouvelles technologies du secteur automobile. De même, le Forum de la sécurité routière du Comité des transports intérieurs (WP.1) s’est mis d’accord sur un amendement des Conventions de Vienne et s’est intéressé aux conséquences d’une automatisation plus poussée sur les règles de circulation.
5. Cette table ronde examinera les conditions du changement d’orientation de l’évolution technologique dans un sens favorisant la mobilité durable et les transports durables. Elle examinera en outre les moyens par lesquels la technologie peut améliorer la sécurité routière. Les participants aborderont d’autres questions également, comme celles de savoir si de nouveaux cadres internationaux s’imposent, par exemple en matière de mobilité autonome, ou si les cadres existants devront être modifiés ou modernisés, et si oui comment, et quel sera le rôle du CTI et de ses organes subsidiaires dans cette entreprise historique.

3. Table ronde III : Le CTI, centre de gouvernance des Conventions de l’ONU   
sur les transports : les avantages d’une gouvernance de réglementation   
des transports intérieurs harmonisée à l’échelle internationale

1. Cette table ronde ministérielle traitera de la gouvernance mondiale de réglementation en matière de transport. L’accent sera mis principalement sur l’expérience des pays ayant adhéré au plus grand nombre de conventions sur les transports relevant du Comité, et sur celle des pays ayant récemment acquis la qualité de Partie contractante. Les débats seront centrés sur le rôle du cadre réglementaire national et international en matière de transports intérieurs dans l’optique de transformer ce secteur de façon qu’il s’engage dans une mobilité durable, réponde aux ODD et mette en application le programme de lutte contre les changements climatiques et la Décennie d’action des Nations Unies pour la sécurité routière, tout en améliorant la gouvernance nationale et internationale des transports intérieurs.
2. Depuis sa création en 1947, le Comité des transports intérieurs a fourni un cadre de coopération intergouvernementale et de concertation dans l’action visant à faciliter les transports internationaux tout en améliorant leur efficacité et leur sécurité et en respectant mieux l’environnement. Les principaux résultats de cette action n’ont pas de meilleurs témoins que les 58 accords et conventions des Nations Unies sur les transports relevant du Comité et de ses organes subsidiaires, qui assurent la plateforme politique, juridique et technique permettant le développement de modes de transports internationaux par route, rail et voies navigables, et de modes de transport combinés.
3. Dans le même temps, nous sommes à l’aube d’une ère nouvelle en ce qui concerne les transports nationaux et internationaux et la mobilité. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 a commencé, les transports et la mobilité étant aujourd’hui solidement ancrés dans les objectifs de développement durable. Sans aucun doute, la gouvernance internationale des transports intérieurs a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030. On voit bien, par exemple, que l’accélération des démarches d’adoption et de mise en œuvre des conventions clefs sur les transports relevant du Comité s’accompagne d’une mise en œuvre plus satisfaisante des objectifs de développement durable, tels que ceux qui ont trait à la sécurité routière. Dans le même temps, face à l’impatience croissante que fait naître l’attente de règles et réglementations prévisibles, à l’évolution des relations entre les gouvernements et les organismes d’intégration régionale, et à la place croissante que revendiquent avec de plus en plus de force les mégalopoles en matière de réglementation mondiale, un processus préalable d’harmonisation se justifie pleinement. Les règlements nationaux et régionaux relatifs aux transports se développant rapidement, il faut entreprendre très rapidement une harmonisation au niveau international pour faire en sorte que le commerce et les transports internationaux ne se heurtent pas à de nouveaux obstacles et contribuent ainsi à la mise en œuvre du Programme 2030.
4. Les débats au sein de cette table ronde permettront aux grands décideurs du monde d’exprimer les différentes visions et perspectives qui sont les leurs en ce qui concerne le rôle des institutions internationales et des cadres de réglementation, s’agissant de l’amélioration de la gouvernance nationale et internationale des transports intérieurs et de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030.

C. Signature de la résolution ministérielle

1. À la fin de la journée, les débats céderont la place à l’adoption et à la signature d’une résolution ministérielle à l’occasion du soixante-dixième anniversaire du Comité, sous le slogan : « Embrasser l’ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité ». Par cette résolution, les Parties contractantes, dont le nombre n’a jamais été aussi élevé, manifesteront leur reconnaissance pour le travail accompli par le Comité et ses organes subsidiaires et les inciteront à faire plus encore dans le cadre de leur mandat. Plus important encore, l’affirmation collective, au travers de cette résolution, de l’importance que revêt l’action du Comité pour la progression du Programme de développement durable, grâce à son travail consistant à jeter les bases de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité, le mettra en capacité d’affirmer sa présence et d’exprimer avec force le message qu’il lui appartient de relayer à propos du futur que nous voulons pour les transports intérieurs.

III. Manifestations parallèles de haut niveau prévues au programme

A. Visite guidée de l’exposition à l’intention des ministres et signature d’une affiche

1. L’exposition 2017 du CTI se tiendra dans la Salle des Pas Perdus du Palais des Nations. Elle reflétera l’action accomplie par le CTI au cours des sept dernières décennies et tentera de donner une idée de ce qui se profile dans l’avenir. Elle mettra l’accent sur les réalisations du CTI dans un vaste contexte mêlant l’histoire, la culture, le développement scientifique et l’innovation en matière de transport et de communications pour chacune des sept décennies écoulées.
2. L’ensemble de l’exposition sera conçu de manière à évoquer un contexte de circulation routière à l’aide des signes et des signaux routiers de la Convention sur la signalisation routière de 1968. La visite guidée destinée aux ministres les fera voyager à travers l’exposition, marquant des haltes aux jalons marqués par les signaux routiers, ce qui leur permettra d’appréhender en immersion les étapes successives signalées par ces jalons.
3. Cette visite guidée à l’intention des personnalités se conclura par la cérémonie de signature, par les ministres, de l’affiche « L’avenir que nous voulons pour les transports intérieurs ». On pourra également en prendre connaissance sur le site Web :

https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/events/2017/ITC/poster\_signing\_  
the\_future\_inland\_transport\_we\_want.jpg.

B. Cérémonie de remise des prix du Festival mondial du film sur la sécurité routière

1. Le Festival mondial du film sur la sécurité routière se déroulera le lundi 20 février 2017 au Palais des Nations, parallèlement à la session du Comité. Il aura notamment pour but de susciter une prise de conscience et de mettre en valeur l’action du Comité dans le domaine de la sécurité routière, tant à l’adresse du grand public que d’un public plus spécialisé.
2. Le thème du Festival sera : « Susciter une culture de la sécurité routière ». On y montrera des films prêchant pour un comportement responsable et traitant de questions diverses telles que la vitesse, la conduite en état d’ivresse, les ceintures de sécurité, les systèmes de retenue pour enfants et les casques, ou encore le manque d’attention au volant, et plaidant pour le respect du code de la route et la sûreté des infrastructures et des véhicules.
3. Le jury choisira les trois meilleurs films, dont les réalisateurs se verront remettre les premier, deuxième et troisième prix. De plus, les films du Festival concourront pour des prix dans des catégories spéciales, par exemple le meilleur film sur la sécurité routière en langue espagnole, le meilleur film de prévention de l’alcool au volant, le meilleur film de promotion des véhicules sûrs et intelligents, ou le meilleur film appelant les motocyclistes à la prudence.
4. Le jury du Festival sera présidé par M. Jean Todt, Envoyé spécial du Secrétaire général de l’ONU pour la sécurité routière. D’autres personnalités siégeront également dans le jury, parmi lesquelles :

* M. Christian Friis Bach, Secrétaire exécutif de la CEE ;
* M. Zeid Ra’ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH) ;
* M. Thomas Bach, Président du Comité olympique international ;
* M. Luc Besson, réalisateur, scénariste et producteur ;
* Mme Michelle Yeoh, actrice.

1. Le jury sera épaulé par un comité de sélection des films à qui reviendra la tâche d’effectuer une sélection en vue du Festival.
2. Le Festival accueillera des représentants des gouvernements et du monde de l’entreprise, des autorités locales et des associations, des producteurs, des réalisateurs, des membres des médias spécialisés en matière de sécurité routière, des représentants de la société civile, des étudiants et d’autres jeunes s’intéressant à la sécurité routière, des journalistes, des professionnels de la communication, ainsi que tous les partenaires du système des Nations Unies concernés par la sécurité routière. On trouvera sur le site officiel du Festival « www.roadsafetyfilmfestival.org » la présentation des films, les formalités d’inscription et d’autres informations s’y rapportant.
3. La cérémonie de remise des prix aura lieu lors du déjeuner du mardi 21 février 2017.

C. Conférence mondiale CEE/CTI-PNUE (20 février)

1. Une conférence CEE/CTI-PNUE intitulée « Les changements climatiques, la pollution atmosphérique et les émissions des véhicules : quel est le degré d’urgence d’une politique mondiale de retrait des véhicules très polluants ? » est prévue à l’occasion du soixante-dixième anniversaire du Comité. Réduire les émissions de la flotte mondiale de véhicules routiers est une priorité tant du point de vue climatique que de celui de la qualité de l’air. Le Comité des transports intérieurs (CTI) et son organe subsidiaire, le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), ont beaucoup travaillé sur les technologies servant à réduire les effets néfastes des moteurs diesel et des moteurs à essence à combustion interne, surtout pour réduire les émissions gazeuses toxiques et les émissions de particules, tant en masse qu’en nombre.
2. En dépit des progrès réalisés dans ce domaine, les émissions causées par les véhicules des pays à revenu faible ou moyen restent un motif de préoccupation particulier, car on s’attend que la flotte mondiale de véhicules s’accroîtra surtout dans ces pays-là. Deux voitures sur trois dans le monde rouleront dans l’un de ces pays ici à 2050. Pour l’heure, bon nombre de ces pays ne se sont pas dotés d’une politique ou de mesures incitatives plaidant pour des véhicules moins polluants et plus efficaces. Au cours de la dernière décennie, l’importation de véhicules d’occasion y a en outre fortement progressé.
3. Il importe par conséquent d’aborder certaines questions de politique générale, surtout à la lumière de l’Accord de Paris (COP21) et de la nécessité de s’engager dans la voie d’une réduction des émissions mondiales provenant du secteur des transports. Cette conférence devrait réunir des ministres et des décideurs de haut rang des pays à revenu faible ou moyen, notamment d’Afrique et d’Asie, pour faire le point des dernières avancées des instruments juridiques existants concernant les technologies embarquées dans les véhicules et aborder les questions de politique relatives à la réduction des émissions.

D. Réunion de haut niveau sur les transports par voie navigable (22 février)

1. Une réunion mondiale de haut niveau d’une demi-journée consacrée aux transports par voie navigable se déroulera le 22 février. Les ministres des transports des pays ayant d’importantes voies navigables, dans la région de la CEE et au-delà, partageront leur façon d’appréhender le développement futur des transports par voie navigable. Ce sera l’occasion d’un échange de vues sur des points essentiels concernant ce type de transport au XXIe siècle, et d’une réflexion sur les opportunités principales s’offrant à ce secteur crucial, si l’on considère la contribution attendue des voies navigables intérieures à la réalisation du Programme 2030.

E. Ateliers de renforcement de capacités sur les Conventions de l’ONU relatives aux transports intérieurs (22 février)

1. Cet atelier a pour but de présenter les avantages de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies concernant les transports et de leur mise en œuvre, surtout aux 11 États membres concernés à la fois par le projet LTEA et la Banque islamique de développement (BID), et de permettre un échange d’informations sur les pratiques et les difficultés de mise en œuvre. Depuis sa création en 1947, le Comité des transports intérieurs a servi de plateforme de coopération intergouvernementale et d’action concertée visant à faciliter le développement des transports tout en en améliorant la sûreté et en veillant au respect de l’environnement. Les participants de haut niveau des pays non membres de la CEE appuyés par la BID se verront ainsi donner un aperçu des 58 accords et conventions sur les transports relevant du CTI et de ses organes subsidiaires. Ces conventions constituent le cadre légal et technique international des transports par route, chemin de fer, voie de navigation intérieure et transport combiné. Elles offrent en outre des procédures uniformes et simplifiées pour le franchissement des frontières, des règles et des réglementations relatives au transport de marchandises dangereuses et l’harmonisation des règlements concernant les véhicules. Tous les instruments légaux ont une incidence triple en ce sens qu’ils contribuent à l’amélioration de la sécurité routière, améliorent les conditions en ce qui concerne le respect de l’environnement du secteur concerné, et font office d’instruments de facilitation pour les déplacements internationaux de personnes et de marchandises. Les participants à cet atelier amélioreront également leur compréhension du mécanisme par lequel les instruments juridiques des Nations Unies sont constamment réactualisés grâce aux activités des organes conventionnels, à savoir les comités de gestion, épaulés dans cette tâche par les groupes de travail du Comité des transports intérieurs.

IV. Projet de programme

| ***Réunion ministérielle  « Passé et avenir du Comité des transports intérieurs » 21 février, 10 heures-18 heures, salle XVII Palais des Nations, 1211 Genève, Suisse*** | |
| --- | --- |
|  |  |
| 10 heures-10 h 30 | **Ouverture de la réunion et allocutions de bienvenue** |
| 10 h 30-11 heures | **Exposé liminaire : L’importance de transports intérieurs durables dans l’économie  et la politique mondiale** |
| 11 heures-11 h 45 | *Pause café et visite guidée de l’exposition du CTI à l’intention des personnalités Signature, par les ministres, de l’affiche « Le futur que nous voulons pour les transports intérieurs  » lors de la visite guidée des personnalités* |
| 11 h 45-13 heures | **Table ronde I : Le CTI, passerelle vers une connectivité renforcée** *Débats et interventions programmées (chacune d’une durée maximale de trois minutes)* |
|  | Cette table ronde examinera le besoin constant d’amélioration de la connectivité des infrastructures et de la facilitation du franchissement des frontières, et examinera les options de connectivité de type moins classiques ayant pour effet de modifier rapidement l’environnement sur le plan de la mobilité. Les participants s’attacheront plus précisément à faire le point des difficultés sur lesquelles bute le renforcement de la connectivité locale et internationale ainsi  que des opportunités et des solutions pouvant s’offrir en la matière, et à débattre du rôle du CTI. |
| 13 heures-15 heures | *Pause déjeuner : déjeuner et cérémonie de remise des prix du Festival mondial du film  sur la sécurité routière* |
| 15 heures-16 h 15 | **Table ronde II : Le CTI, plateforme faisant le lien entre les régulateurs  et les innovateurs : les technologies au service de la mobilité durable** *Débat et interventions programmées (d’une durée maximale de trois minutes chacune)* |
|  | Le point de départ de cette table ronde ministérielle est la quatrième révolution industrielle  et ses effets potentiels sur l’avenir de la mobilité et les transports intérieurs. Elle sera l’occasion d’étudier les réponses politiques à l’évolution technologique et les conditions nécessaires  à la création d’un environnement propice à l’innovation, ainsi que la manière dont le CTI peut faciliter la transition. Les sujets abordés seront les suivants : l’utilisation accrue de la conduite automatisée et des véhicules autonomes et leurs incidences sur la sécurité routière ; l’électrification ; les systèmes de transport intelligent et le recours croissant aux technologies de l’information et de la communication ; les avantages à retirer des innovations technologiques, s’agissant notamment de la cybersécurité et de la protection des données, et les difficultés se posant en la matière. |
| 16 h 15-17 h 30 | **Table ronde III : Le CTI, centre de gouvernance des Conventions de l’ONU sur les transports : les avantages d’une gouvernance de réglementation des transports intérieurs harmonisée à l’échelle internationale** *Débats et interventions programmées (d’une durée maximale de trois minutes chacune)* |
|  | Cette table ronde ministérielle traitera de la gouvernance mondiale de réglementation en matière de transport. L’accent sera mis principalement sur l’expérience des pays ayant adhéré au plus grand nombre de conventions sur les transports relevant du Comité, et sur celle des pays ayant récemment acquis la qualité de Partie contractante. Les débats seront centrés sur le rôle du cadre réglementaire national et international en matière de transports intérieurs dans l’optique de transformer ce secteur de façon qu’il s’engage dans une mobilité durable, réponde aux ODD et mette en application le programme de lutte contre les changements climatiques et la Décennie d’action des Nations Unies pour la sécurité routière, tout en améliorant la gouvernance nationale et internationale des transports intérieurs. |
| 17 h 30-17 h 45 | **Signature de la résolution ministérielle** |
| 17 h 45-18 heures | **Déclarations de clôture** |